

DÉPARTEMENT  
de la

**Charente-Maritime**

ARRONDISSEMENT

de **Rochefort**

CANTON

de **Royan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **21 Décembre 1951**

OBJET :  
**Majorations de crédits**

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote :

**50 111**

DATE  
de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent ~~cinquante et un~~, le **21** du mois  
de **Décembre**, le Conseil Municipal de **Royan**  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. **Regazoni, Maire**, en session 

}	ordinaire
	extraordinaire

  
d'après convocations faites le **16 Déc. 1951**

Etaient présents : MM. **Regazoni, Veyssièrre, Chastereux, Prugnaud, Chamboulan, Nolle, Rikovsky, M. Baudet, Bouchet, Bujard, Counil, Domesq, Dufour, Guillaud, Main Péraudeau, Seugnet.**

Représentés : MM. **Chazeaud, Pouget, Moulinas**

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. **Bujard**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil décide de compléter, par prélèvement correspondant sur le ch. XXXI, art. 1, dépenses imprévues les crédits ci-après :

a/ ch. XIX, art. 4 : assurance contre l'incendie des bâtiments communaux - complément de crédit de 45.313 frs pour mandater le montant du complément de prime de 83.640 frs correspondant à la majoration de valeur assurée (266.800.000 frs) suivant avenant à la police n° 5617 établi le 28 Oct. 1951.

b/ ch. XXIX, art. 2 : fêtes locales - complément de crédit de 150.000 frs pour faire face à diverses participations municipales.

APPROUVE  
Chelle, le 10 Janvier 1952  
par le Préfet  
Secrétaire Général  
Signé : HUSSON.

Fait et délibéré à **ROYAN**  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. **les membres présents.**

en au  
ir à  
n de  
a loi